Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 022-212203434-20260605-D2026_051-DE

DÉPARTEMENT DES COTES D'ARMOR	RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE TREBEURDEN	EXTRAIT du Registre des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX le CINQ du mois de JUIN

Le Conseil Municipal de la Commune de TREBEURDEN, dûment convoqué le 29 mai 2026, s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de Madame Bénédicte BOIRON, Maire

Présents : BOIRON Bénédicte, ARZUR Martine, BELLEC Nicole, BERTHELOT Françoise, BILLIOU Marine, BODERE Dominique, BOYER Laurent, CHARMENTRAY Stéphane, CHAUVANAUD Gilles, EVEN Anne-Claire, HALNA Yannick, HERTZOG Frédéric, LANDOAS Tristan, LANGLAIS Mathieu, LE BIHAN Brigitte, LE GUEN Guillaume, LE HENAFF-LE JEUNE Michelle, LE MASSON Géraldine, LE PENVEN Morgane, MEYER Joël, MONFORT Annaïg, SEVES-QUERRE Frédérique, TISSIER Philippe, TOUZE Christine.

Procurations : PIROT Geneviève à MONFORT Annaïg, GAUTIER Pierre-Louis à HALNA Yannick, LE COZ Quentin à BILLIOU Marine

Lesquels forment la majorité des Membres en exercice.

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Madame Michelle LE HENAFF ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

D2026-051 CESSION DE TERRAIN – PARCELLE A N°1557

Madame le Maire informe l'Assemblée de la demande d'acquisition par Monsieur DEMEE d'une fraction de la parcelle cadastrée section A n°1557, d'une surface d'environ 50 m², située rue de Keralegan.

Madame le Maire propose de céder cette surface sur la base du montant de 175 € estimé par le domaine, et de l'autoriser à signer les pièces nécessaires à l'aboutissement de cette demande.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, par vingt-quatre voix pour, une abstention (*Madame SEVES-QUERRE*) deux contre (Messieurs CHAUVANAUD et LANGLAIS),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu le projet de division parcellaire du cabinet BM géomètre, situé à LANNION, en date du 07 mai 2026,

Vu l'avis des domaines en date du 06 mai 2026 fixant la valeur vénale de la surface à 3,50 €/m² hors droits et charges,

CONSIDERANT que l'emprise concernée située rue de Keralegan, d'une superficie d'environ 50 m² du domaine communal, en bordure de la parcelle cadastrée section A n°1555, n'a pas fonction de desservir ou d'assurer la circulation,

CONSIDERANT que ce bien n'est pas affecté à un service public ou à l'usage direct du public en raison notamment de la configuration naturelle des lieux,

CONSIDERANT qu'il résulte de cette situation une désaffectation de fait de cette surface,

- **CONSTATE** la désaffectation d'une superficie d'environ 50 m² figurant au domaine communal de la parcelle cadastrée section A n°1557, située rue de Keralegan,

- **DESIGNE** le service droit des sols du centre départemental de gestion pour la rédaction de l'acte en la forme administrative, ou le cas échéant tout notaire du choix du demandeur,

Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 022-212203434-20260605-D2026_051-DE

- **DESIGNE** le 2ème Maire-Adjoint, pour représenter la Commune lors de l'établissement des formalités en la forme administrative de la cession de terrain,

- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à ce dossier, et notamment l'acte de vente pour un montant de 175 € (*cent soixante-quinze euros*), au profit de Monsieur Philippe DEMEE ou de tout successeur sur la propriété,

- **DIT** que les frais liés à ce dossier seront intégralement supportés par le demandeur.

Le Maire,
Bénédicte BOIRON

MAIRIE DE TREBEURDEN
Côtes d'Armor

Le secrétaire de séance,
Michelle LE HENAFF